

Rapport préliminaire d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de l'Albigeois de 2016 à 2018

La démarche d'évaluation

Le Conseil d'Administration du GIP Action contrat de ville de l'Albigeois du 10 avril 2018, sur prescription de la Préfecture, a décidé que Ressources & Territoires serait missionné pour accompagner le GIP Action contrat de ville Albigeois dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de l'Albigeois

Deux réunions bilatérales ont ensuite été organisées avec le centre ressources Politique de la ville de Midi-Pyrénées pour définir le contenu de la mission :

- une première avec le délégué du Préfet pour l'intervention sur l'Albigeois et le Carmausin,
- puis une seconde avec le GIP Action contrat de ville de l'Albigeois.

Il a été convenu que Ressources & Territoires intervienne pour accompagner la démarche d'évaluation, en articulation avec le chef de projet du contrat de ville. Le cadre méthodologique proposé par le centre ressources, devant permettre d'associer les participants, afin qu'ils réalisent eux-mêmes le travail d'évaluation et puissent partager les constats. Ce cadre prévoit 3 temps :

- 1) Définir ce que les partenaires souhaitent évaluer ;
- 2) Identifier des indicateurs et des modalités de recueil des données ;
- 3) Dégager un jugement de valeur depuis la mise en place du nouveau contrat de ville.

Le but de l'évaluation défini n'est pas que de mesurer l'impact du contrat de ville. D'autres aspects sont à interroger, comme les modalités de sa mise en œuvre, le partenariat, les outils de mesure mis en place... L'évaluation du Contrat de ville doit aussi porter sur le droit commun des partenaires, sa mobilisation, voire sa sur-mobilisation.

La première étape de la démarche a été de constituer le groupe de suivi et d'évaluation, qui était mentionné dans le Contrat de ville, mais ne s'était encore jamais réuni. Le choix opéré a été de solliciter uniquement les principaux partenaires signataires du Contrat de ville pour les inviter à y participer :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - GIP / Agglomération | - Département |
| - Préfecture | - CAF |
| - DIRECCTE | - Tarn Habitat |
| - Education Nationale | - Ville d'Albi |
| - Pôle Emploi | - Ville de Saint-Juéry |

10 réunions partenariales ont été mises en place entre juillet 2018 et mai 2019 afin que les partenaires puissent élaborer collectivement les deux premiers temps de la démarche d'évaluation.

Le 16 septembre le GIP action contrat de ville Albigeois et Ressources & Territoires ont eu une coordination avec l'Etat pour définir notamment un échéancier de clôture de la démarche.

Le 26 septembre 2019 une dernière réunion plénière a permis de partager les constats et analyses, de prendre en compte des corrections et des données complémentaires et de préparer le démarrage du travail de synthèse.

Ingénierie, animation et pilotage, participation des habitants et mobilisation du droit commun

Question évaluative

Il y-a-t-il une plus-value du contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance, de participation des habitants et de mobilisation du droit commun ?

Un GIP non mutualisateur (hors MOUS et PRE) avec des partenaires décideurs de leurs financements

Comme les précédents GIP, celui-ci est non mutualisateur, hormis dans le financement de sa Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Il gère en direct les crédits de l'Etat en lieu et place de la DDCSPP. Les subventions des crédits spécifiques du CGET (BOP 147) sont donc versées aux opérateurs par l'intermédiaire du GIP.

Chaque partenaire du contrat de ville attribue lui-même ses financements aux opérateurs, sur la base des décisions prises en comité de pilotage ou de CA du GIP, mais seulement après décision et validation de leurs propres instances délibérantes.

Des instances mises en place progressivement et sans articulation initialement explicitées avec celles du nouveau GIP

Le GIP Action contrat de ville de l'Albigeois a été créé plus d'un an après la signature du Contrat de ville. La composition de ses instances délibérantes n'était donc pas actée dans le Contrat de ville, elles l'ont été à posteriori dans la convention constitutive du groupement.

Une gestion administrative d'un dispositif sans souplesse au bénéfice du développement d'actions

Un fonctionnement est centré sur le traitement annuel de l'appel à projets ; en effet, 50% des ordres du jour des instances traitent de la programmation. Cette organisation complique la lisibilité de l'action et son appropriation notamment par les élus.

Le contrat de ville pâtit du nombre de réunions qu'il peut générer par rapport au temps de travail des partenaires ; d'autant que celles-ci ne traitent quasiment que de la programmation financée par les crédits CGET du BOP 147 gérés par le GIP Action contrat de ville.

Par ailleurs, la souplesse conférée habituellement à ce type de structure n'est pas caractérisée en ce qui concerne le GIP Action contrat de ville Albigeois. Les crédits du CGET, qu'il gère, lui sont attribués tardivement, ce qui implique un versement des subventions aux opérateurs dans des délais plus longs encore (en décembre depuis 2016).

Le GIP constitue une forme « d'écran », dont la gestion administrative apparaît lourde et complexe. Il se contente avant tout de gérer un dispositif et des enveloppes financières annuelles, qu'il redistribue pour et sous le contrôle et l'autorité des services déconcentrés de l'Etat.

Une représentativité au sein des instances qui questionne le fonctionnement

Le comité (stratégique) restreint qui est une instance polymorphe, dont la composition est adaptée en fonction des dossiers présentés à l'ordre du jour est l'instance avec le meilleur taux de représentation.

L'association des élus demeure fondamentale ; mais, les instances du Contrat de ville et du GIP abordent trop souvent des aspects de gestion du dispositif. Or des réunions techniques, plus concrètes sur des projets qu'il accompagnerait ou mettrait en œuvre seraient certainement plus tangibles et plus attractifs pour les élus.

Le niveau de représentativité des techniciens dans les instances est constitué à presque 89% de personnels de direction et de représentants intermédiaires. Le contrat de ville, dans les séances de travail qu'il anime autour de sa programmation, semble coupé des intervenants de terrain qui ne représentent que 11% de ses participants.

Une baisse des financements de droit commun en 2018

Les financements des collectivités du bloc local (villes d'Albi et de Saint-Juéry, agglomération) représentent 56% des budgets de droit commun des partenaires. Ceux de l'Etat sont de 13%. C'est plus de deux fois moins que l'enveloppe des crédits spécifiques qu'il confie en gestion au GIP.

Mobiliser le droit commun, au-delà des deux nouveaux piliers, était une priorité des nouveaux contrats de ville. Pourtant, pour le contrat de l'Albigeois, on note la baisse nette des crédits de droit commun des partenaires. Le retrait de la programmation d'actions financées par des collectivités, notamment la Maison des Services Aux Publics de Cantepau, et la disparition d'un porteur, recevant des subventions conséquentes des institutions, ne donnent qu'une explication partielle.

De fait, les crédits spécifiques assurant un niveau quasi constant de financement, les divers financeurs choisissent de déployer leurs crédits de droit commun plutôt sur d'autres opérations et non pour élever le niveau de leurs engagements en faveur des quartiers.

Des conseils citoyens présents et contributifs

Renouvelés début 2019 à la suite d'une campagne qui s'est déroulée au cours du dernier trimestre 2018, ils ont bénéficié d'une formation entre 2016 et 2017, pour un coût de 20 000€.

Ils participent régulièrement à un comité stratégique restreint qui leur permet de présenter leurs projets. Ils participent également aux différentes instances du contrat de ville ainsi qu'à celles du programme de rénovation urbaine (PRU « Cantepau demain ») et sont membres de droit des Conseils de Quartier.

Avec l'appui du GIP, les conseils citoyens ont pu voir le jour rapidement et être intégrés dès la première programmation mise en place en 2016. Même si leur fonctionnement reste difficile, ils constituent un apprentissage de la vie institutionnelle et de la démocratie pour leurs membres et une porte d'entrée pour espérer, à terme, plus de participation des habitants.

Le contrat de ville Albigeois peut déjà mettre en avant une participation importante et active des conseils citoyens à ses dispositifs.

Le CC de Lapanouse est à l'initiative du projet de « boutique éphémère solidaire » (juin 2018) et celui de Veyrières-Rayssac d'un projet d'arbre autour d'un conte. Par la suite l'association Cavaluna a repris cette action susceptible de bénéficier d'un financement spécifique.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville

Question évaluative

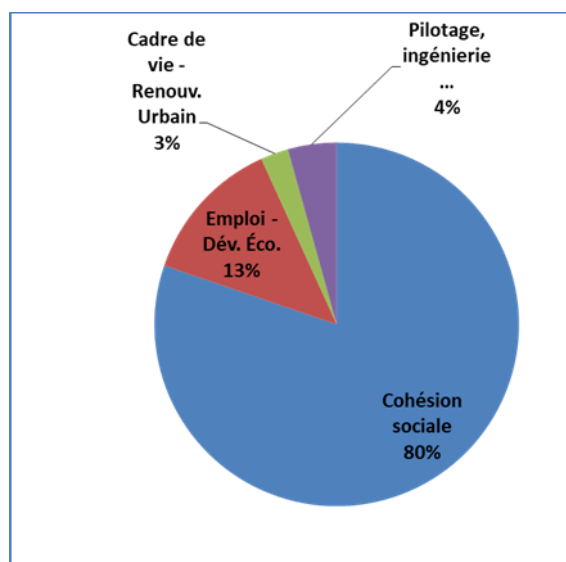
En quoi les actions du Contrat de ville contribuent-elles à améliorer les conditions de vie des habitants ?

Peu de renouvellement des opérateurs et de nombreuses actions reconduites

Le nombre d'opérateurs de la programmation du contrat de ville est relativement constant. On retrouve chaque année sensiblement les mêmes, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, implantés dans le Tarn et quasiment tous originaires du territoire de l'Albigeois.

Après l'élan partenarial de la démarche d'élaboration du Contrat de ville qui a permis en 2016 un renouvellement des actions auparavant financées par le CUCS, on constate par la suite un important taux de reconduction des actions.

Une prépondérance des actions du pilier cohésion sociale



C'est probablement eu égard à l'héritage du précédent CUCS, que les actions financées dans le cadre du nouveau contrat de ville sont essentiellement celles entrant dans le pilier cohésion sociale.

Alors que le pilier emploi et développement économique est tout même doté de quelques actions, celui sur le cadre-de vie et le renouvellement urbain ne bénéficie que de très peu d'actions orientées autour des jardins.

Le développement d'actions inter-quartiers

Les partenaires estiment que la diminution du nombre d'actions dédiées à un quartier prioritaire, au profit du développement des actions inter-quartiers est intéressant, puisque qu'il permet notamment de mixer publics (des QPV et d'ailleurs). 51% des actions mises en œuvre sont inter-quartiers.

Analyse par piliers

Emploi et insertion

Le sous-groupe de travail mis en place pour faire le focus sur ce pilier a montré une dynamique partenariale positive. Dès son démarrage, les acteurs y ont participé activement, les échanges étaient pertinents avec un groupe qui se structurait et avançait au fur et à mesure.

Nota :

Les données Pôle emploi ou la Mission locale pour les QPV concernent le bassin Albi/Carmaux sauf précisé comme pour les contrats aidés ; les données chiffrées sont donc globales.

Les données IAE sont issues des comités départementaux de l'insertion par l'activité économique et sont des équivalents temps pleins réalisés au 31 décembre 2018.

Pour certains partenaires, les données peuvent même être départementales (Cap' Emploi). Pour les RSA il n'y a pas de croisement avec la donnée QPV de Pôle emploi.

Quelques chiffres

Nombre de personnes inscrites / bénéficiaires, accompagnées et sorties

Demandeurs d'emploi en fin de mois pour les QPV d'Albi :

970 en 2016 ; 884 en 2017 ; 936 en 2018. Soit 2 790, représentant 49% du total de ces demandeurs à l'échelle du bassin Albi/Carmaux.

Accompagnements sur 3 ans :

867 au projet ; 690 à la formation ; 186 à l'emploi. Soit 1 743, représentant 48% du total des accompagnements à l'échelle du bassin Albi/Carmaux.

Sorties positives sur 3 ans :

807 à l'emploi ; 254 à la formation ; 1 233 redynamisations. Soit 2 294, représentant 63% du total des sorties positives à l'échelle du bassin Albi/Carmaux.

Nota : *En termes d'effectifs et d'accompagnement, environ 50% sont imputables au territoire Albigeois. Par contre, en sorties, il y a une dynamique propre qui ressort (63%). Même si les données ne peuvent pas être extrapolées à l'échelle QPV, on peut dire qu'il y a une dynamique, des actions emploi-formation-insertion du droit commun, plutôt bien exploitée au global et qui donc doit profiter aussi aux QPV ; notamment du fait des dispositions des actions spécifiques dont celles du contrat de ville présentées après.*

L'adaptation des dispositifs de droit commun

L'Agglomération mais aussi d'autres partenaires du contrat de ville inscrivent des **clauses d'insertion** sociales dans certains de leurs marchés publics.

Leurs bénéficiaires ne sont pas systématiquement identifiés par les maîtres d'ouvrage étant donné que les entreprises auxquelles sont attribués ces marchés passent directement par l'intermédiaire des structures de l'IAE, notamment les ETTI, les AI et les ACI pour recruter les publics en insertion éligibles.

Depuis 2017, le Département du Tarn a recruté un « facilitateur clauses » qui suit ses marchés publics, ainsi que certains de l'Etat. Sa mission consiste à animer ce dispositif.

Avec le PRU Cantepau demain, dont la convention a été signée en juillet 2019, l'ensemble des marchés publics (travaux, gestion) devra être clausé à hauteur de 5% et bénéficier en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville de l'Albigeois.

L'accessibilité de l'offre spécifique et la mobilisation des publics

Depuis 2016, 10 actions entrant dans le pilier emploi-développement économique ont été inscrites dans la programmation du Contrat de ville.

Elles peuvent être catégorisées en 5 sous-thématiques :

- Alphabétisation, FLE, illettrisme ;
- Accompagnement renforcé vers l'emploi et notamment certaines actions ciblées en direction des femmes ;
- Programme d'insertion de l'Agglomération, avec certaines actions corollaires qu'il utilise ;
- Information sur l'apprentissage ;
- Action de développement économique (garage solidaire).

Nota : *Alors que certains opérateurs présentent dans leurs bilans quantitatifs des données précises permettant de « sourcer » les bénéficiaires, d'autres peuvent être plus flous au niveau de leurs indicateurs, voire parfois ne disposent pas du nombre de personnes issues des quartiers prioritaires qui ont bénéficié de leur action. Comme pour l'offre de droit commun des partenaires, le contrat de ville doit avoir la même forme d'exigence auprès de ses opérateurs, dans l'évaluation de leurs actions à partir d'indicateurs précis, même si cela peut parfois s'avérer compliqué pour certains type d'action (événementiel...)*

La coordination opérationnelle des actions et des parcours

La coordination met en œuvre de nombreuses réunions où les partenaires sont surtout en représentation. On n'y pratique qu'à la marge la co-construction de projets. Les statistiques sont globales et peu exploitables pour de l'évaluation à l'échelle des quartiers prioritaires, faute d'harmonisation des indicateurs notamment.

Pourtant, le comité opérationnel insertion de l'agglomération est un exemple d'interventions en commun et coordonnées pour assurer un meilleur suivi des publics en parcours. Le droit commun des partenaires et les appuis sollicités permettent de sécuriser les accompagnements complexes avec du travail en synergie et des interventions complémentaires.

Développement Economique

La mise en place d'actions (ou d'initiatives) significatives

Illustration par l'exemple d'un projet ou d'un parcours individuel

Le boulanger de Cantepau, originaire de Tchétchénie, a été accompagné par la CCI pour créer son activité. Son commerce a ouvert en 2017 dans les nouvelles cellules commerciales du boulevard Lannes.

Les poteries d'Albi proches du secteur d'habitat social sont labellisées « Entreprise du patrimoine vivant ». Cette entreprise familiale depuis 5 générations a toujours fait appel aux compétences des Albigeois issus des différentes vagues migratoires historiques. Aujourd'hui, elle emploie notamment 2 réfugiés syriens.

Les résidents des quartiers prioritaires ont connu un rythme de création d'établissements dynamique jusqu'en 2010/2011, particulièrement sur Cantepau et Veyrières-Rayssac. Ce rythme s'est ensuite beaucoup ralenti. **Les habitants de Cantepau sont particulièrement créateurs d'entreprises**, ils en ont créé 51 entre 2006 et 2018, quand ceux de Veyrières-Rayssac en ont créé 26 et ceux de Lapanouse-Saint-Martin, 13.

A Cantepau, les entreprises radiées représentent 76 % de celles créées sur la période, soit 39 radiations.

A Veyrières-Rayssac, les entreprises radiées représentent presque la totalité des 26 entreprises créées.

A Lapanouse-Saint-Martin, 10 entreprises sur les 13 créées ont été radiées.

Nota : Les données portent uniquement sur les entreprises enregistrées à la CCI. Pour un panorama exhaustif, il conviendrait de considérer également les entreprises enregistrées par les deux autres chambres consulaires.

La création d'activités

Pas de données disponibles concernant les personnes accompagnées à la création ou à la reprise d'activité

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le développement de l'offre de service

Evolution du nombre d'associations de proximité

La présence associative est en léger progrès au terme de 2018. Toutefois, il s'agit d'une tendance dont l'évolution n'est pas concrètement significative. En effet, la présence associative relève aussi d'opportunités comme la disponibilité de salles ou d'événements ponctuels non renouvelés.

Néanmoins, une présence associative récurrente existe bien, liée, notamment, à des opérateurs ayant attachés leurs activités, de longue date, sur les quartiers.

Alors que peu d'associations ont leur siège sur Cantepau, Veyrières, Rayssac ou Lapanouse, elles viennent occuper les lieux publics apportant une fréquentation d'usagers externes aux quartiers.

L'évolution des commerces de proximité

Pas de données disponibles

L'évolution du nombre de services publics

(Données partielles)

La présence publique est maintenue et développée en direction des populations des quartiers. Elle s'entend partenariale, coordonnée et dotée d'une animation et d'une disponibilité forte pour répondre aux besoins des publics.

Elle est aussi ouverte à tous et la qualité et la diversité affichées des services appellent aussi des usagers externes aux quartiers.

L'amélioration des modalités de déplacement

La mobilité est un des freins à l'insertion rapide des publics des quartiers notamment à l'accès à l'emploi. Les transports en communs, compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, évoluent en permanence pour s'adapter aux besoins de la population. Ainsi, les progrès et améliorations (fréquences, cadencements, nombre de lignes, arrêts desservis...) sont concrets en direction des quartiers de la politique de la ville et de Saint-Juéry en veille active.

L'effet levier pour le développement d'actions / Evolution de la mobilisation de la TFPB sur 3 ans

L'abattement de la TFPB en QPV est destiné à aider le bailleur à faire face à des surcoûts de gestion dans les quartiers prioritaires et à structurer des actions destinées à produire des effets directs sur la qualité globale du quartier, des bâtiments et des logements et leur perception par les habitants et usagers ; et indirects en agissant comme leviers pour les actions mises en œuvre en partenariat avec les acteurs associatifs et/ou institutionnels.

Toutes ces actions sont rendues possibles par le dispositif d'abattement de TFPB qui permet de cibler les actions au contexte et aux événements constatés.

L'ensemble des actions a des impacts sur :

- **La qualité physique** des espaces (amélioration esthétique des abords et du patrimoine, renforcement qualitatif des équipements)
- **Sur la qualité des services rendus** (adaptation aux besoins et aux territoires, tranquillité, propreté, proximité des contacts)
- **Sur la vie du quartier** (personnels sur site, accompagnement des actions, initiatives avec les habitants, ...)

Le tout se faisant en assurant une continuité de présence dans le temps et en agissant soit sur des espaces restreints (halls), soit sur des espaces impactant l'ensemble des locataires /usagers. Cette continuité spatiale et temporelle contribue au maintien et à l'amélioration du lien bailleur – locataires-partenaires et à l'amélioration du vivre ensemble.

COHESION SOCIALE

L'amélioration de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Evolution de la politique tarifaire

- Les tarifs des activités payantes sont basés sur le QF et intègrent un principe de dégressivité en fonction du nombre d'enfants au foyer pour favoriser l'accès au plus grand nombre et s'adapter au profil des familles des QPV.
- En ce qui concerne les activités pour les adultes, seules les activités Yoga et sculpture proposées à Cantepau restent sur un tarif élevé par souci des règles de concurrence avec le marché privé et considérant que ces activités sont attractives, fréquentées par des personnes extérieures au quartier et contribuent à entretenir une forme de mixité sociale en terme de fréquentation.

Evolution du nombre d'actions de promotion et de soutien aux pratiques artistiques, culturelles et sportives

Une légère augmentation des actions culturelles et de pratiques artistiques et un relatif développement de celles sportives et de loisirs.

Nota : Les actions ne sont pas renseignées de la même manière ; voire il y a des différences d'une année à l'autre. Néanmoins, il y a des indicateurs QPV qui donnent une certaine tendance mais qui doivent être harmonisés entre les opérateurs.

Un dispositif de Réussite Educative facilitant les articulations

Le PRE se place comme un pivot, aujourd'hui reconnu par l'ensemble des partenaires, qui permet de travailler de manière articulée, chacun restant dans son champ de compétences. Depuis 2015, Ville d'Albi prend en charge une partie du financement des salaires du personnel en charge de la mise en œuvre du PRE. Il serait donc envisageable de négocier avec les services Etat des situations où il y a déménagement, afin qu'il n'y ait pas une rupture dans l'accompagnement engagé d'un enfant suivi dans le cadre du dispositif.

Les orientations du comité de pilotage ont amené le dispositif à :

- **Recentrer son intervention auprès des enfants scolarisés de la maternelle à la 6^{ème}** (maximum) ; partant du principe que si le travail est concentré sur cette période, la scolarisation des adolescents au collège devrait mieux se dérouler.
- **Recentrer les interventions auprès des enfants connaissant des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire, mais qui relèvent d'une difficulté autre, liée à la santé, à la vie de familiale mais aussi auprès des enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à des multiples causes, avec mobilisation possible des parents.** Au regard des objectifs du dispositif, les enfants relevant de ces catégories apparaissent comme étant le plus réceptifs aux réponses actuellement développées par le PRE. C'est sur ces publics que l'action du PRE est la plus efficace et c'est pour ces raisons que le CGET demande à ce que l'action du PRE soit focalisé sur ces publics. Lorsque les difficultés sont trop lourdes et que le contact avec les parents est trop difficile, il est nécessaire d'organiser un travail formalisé avec les acteurs spécialisés (au premier rang desquels la CAF, le conseil départemental, le CCAS, etc.) pour faire émerger d'autres modes de prise en charge plus adaptées.

Lorsque les difficultés sont exclusivement scolaires des solutions doivent être trouvées au sein de l'école.

- **Ramener la durée des parcours à 2 ans**

L'articulation du CLSPD avec le Contrat de ville

Le coordonnateur du PRE participe régulièrement aux réunions du groupe nominatif du CLSPD. Des échanges entre la coordonnatrice adjointe du CLSPD et le coordonnateur du PRE se font régulièrement en fonction des besoins et des situations.

Il y a également une participation du chef de projet aux instances du CLSPD.

Des contacts directs, pour signaler des difficultés, ont lieu entre des intervenants de terrain et le porteur ville d'Albi du CLSPD.

Synthèse de l'analyse

Le contrat initial et les constats à mi-parcours

Le contrat initial s'articule autour des 4 piliers de la politique de la ville : la citoyenneté et les valeurs de la République, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale, et le cadre de vie et renouvellement urbain. Des axes transversaux portant sur la jeunesse, l'égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations viennent compléter ces orientations.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de l'Albigeois a permis de mobiliser les partenaires et de faire émerger les points suivants :

- L'intérêt d'une démarche concertée et globale sur les quartiers politique de la ville,
- La nécessité de faire évoluer la gouvernance du contrat de ville de l'Albigeois pour plus de réactivité et d'efficacité,
- L'importance de se doter d'indicateurs de suivi communs pour évaluer l'atteinte des objectifs inscrits au contrat de ville,
- La baisse des crédits du droit commun en général et affectant aussi ceux de l'Etat,
- Le besoin de redéfinir les modalités de travail avec les conseils citoyens et favoriser l'implication des habitants,
- Le rééquilibrage des piliers du contrat de ville à opérer en faveur des axes emploi-insertion-développement économique et cadre de vie-renouvellement urbain.

Les pistes d'améliorations

- Une gouvernance pragmatique.
- L'optimisation des financements de droit commun et la cohérence avec les autres politiques contractuelles.
- La participation citoyenne et le maintien de la vie associative.
- La mise en place d'indicateurs communs de suivi du contrat de ville.

Pour une plus grande efficacité du processus décisionnel :

- **En recentrant le GIP Action contrat de ville Albigeois** sur l'animation du partenariat ; la construction des actions avec les opérateurs et les échanges avec les habitants.
- **En resserrant les circuits décisionnels :**
 - **En favorisant les groupes de travail mixtes** : associant partenaires, opérateurs et habitants, pour co-construire et élaborer actions et projets, pour contribuer à les mettre en œuvre et les évaluer.
 - **En s'appuyant sur le comité de suivi et d'évaluation** : pour mesurer régulièrement les résultats sur la base des indicateurs communs à tous les partenaires et porteurs d'actions du contrat de ville.

- **En confortant le comité de pilotage comme instance décisionnelle unique de la programmation** et en évitant la superposition du conseil d'administration du GIP.

Pour une plus grande mobilisation des crédits de droit commun :

- **En portant une attention particulière aux politiques en faveur des publics précaires :** notamment le Pacte Territorial d'Insertion départemental (PTI) et les programmes européen et accéder ainsi à des co-financements non spécifiques.
- **En poursuivant et consolidant la collaboration avec les acteurs du cadre de vie :** contribuer aux objectifs communs d'améliorations sur les quartiers prioritaires ; notamment en renouvelant le partenariat autour des conventions relatives à l'exonération de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- **En mesurant le recours aux fonds non spécifiques :** pour les actions, de tous les porteurs d'actions (associations et institutionnels). Ces financements assurant la longévité de l'action au-delà de la temporalité des crédits spécifiques et démontrant aussi la convergence des objectifs des différents partenaires.

Pour l'amélioration de la participation citoyenne et associative :

- **En accentuant l'intervention du GIP Action contrat de ville auprès des associations :** notamment en les accompagnant dans la définition de leurs projets, la recherche des partenaires financiers et la formalisation de leurs dossiers de demandes de subventions.
- **En mobilisant le GIP comme outil de formation continue des habitants :** notamment vers les conseils citoyens, pour leur donner toutes les informations pertinentes pour se positionner et agir.

Pour un meilleur suivi du contrat de ville :

- **En mettant en place des indicateurs communs** (par quartiers, genre, tranches d'âges...) : pour améliorer le suivi des objectifs du contrat de ville et des actions entreprises pour y répondre. Il s'agit également de responsabiliser collectivement les partenaires du contrat dans l'atteinte des objectifs partagés et de faciliter le travail d'évaluation qui sera effectué à l'issue du présent contrat.